

➤ 30 NOVEMBRE, 1^{ER} ET 3 DÉCEMBRE 2020

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

BOD/2020/11/12 DOC 07

POUR DÉCISION

FINANCEMENT THÉMATIQUE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES AXÉ SUR L'ÉDUCATION DES FILLES

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Contribution du Comité des finances et des risques à la suite de sa réunion des 3 et 4 novembre 2020 :

1. Guichet pour l'éducation des filles

- Le Comité a largement soutenu l'initiative, qui répond à un besoin manifeste. Il a toutefois noté qu'il est essentiel que le financement thématique vienne compléter l'approche d'intégration élargie du GPE et que des références soient incluses dans le libellé de la décision. Il a également noté que la conception et la mise en œuvre de l'instrument visent à maintenir des coûts de transaction faibles, en particulier en intégrant le financement dans d'autres types de mise en œuvre auxquels les pays peuvent accéder (financements d'appui à la transformation des systèmes et/ou au titre du fonds à effet multiplicateur).
- Le FRC a pris note des préoccupations exprimées quant à la qualité des données utilisées pour déterminer l'éligibilité. Il a conseillé au Secrétariat d'examiner plus avant la gamme

d'indicateurs susceptibles d'être utilisés pour mesurer les disparités entre les sexes ou les obstacles à la qualité de l'éducation des filles ou à leur accès à l'éducation. Il a également conseillé que la mise en œuvre du financement thématique tienne dûment compte de l'intersectionnalité (par exemple, entre le genre et la pauvreté) et des multiples facteurs d'exclusion ou de marginalisation des filles.

- Un membre a estimé que le document était trop optimiste et qu'une évaluation plus équilibrée des risques de l'approche devrait être fournie pour permettre un examen global par le Conseil.
- Malgré quelques problèmes, la majorité des membres ont exprimé leur soutien à l'approche équilibrée de l'éligibilité, en prenant note de l'analyse indiquant que les filles sont en retard sur les garçons dans les contextes de revenus relativement élevés et faibles. Le FRC a noté que le groupe des pays éligibles pourrait être élargi si la demande n'est pas suffisante.
- Le Comité a souligné l'importance d'utiliser une terminologie appropriée dans ses documents, par exemple en faisant référence à « transformateur en matière de genre » au lieu de « sensible au genre » (et autres constructions similaires).
- Concernant la taille du guichet, certains membres se sont inquiétés du fait qu'il pourrait être sursouscrit ainsi que des effets de distorsion potentiels du ciblage. Un membre s'est demandé s'il ne serait pas préférable de le financer par des contributions non soumises à des restrictions. Le Secrétariat a précisé que la taille du guichet – 250 millions de dollars, soit 5 % de 5 milliards de dollars – limite le risque de distorsion tout en étant suffisamment importante pour être efficace. Le Conseil pourrait toujours décider d'accroître la taille du guichet et d'utiliser à cette fin des contributions non soumises à des restrictions.
- Les membres ont également noté que le ciblage thématique (éducation des filles, y compris l'analyse des disparités entre les sexes) pourrait être effectué sur l'ensemble des opérations du GPE, et pas seulement au niveau du guichet thématique, car le financement visant l'égalité des sexes proviendrait essentiellement des STG.
- La Banque mondiale a recommandé de préciser dans le document du Conseil que les contributions ciblées d'un contributeur feraient l'objet d'une allocation théorique au sein du Fonds du GPE, et non d'une affectation indiquée dans l'accord de contribution avec l'Administrateur. Le Secrétariat s'est engagé à inclure cette précision.

Objectif

1. Ce document soumis à l'examen du Conseil présente une analyse des raisons et des conséquences de la création d'un guichet de financement thématique axé sur l'éducation des filles.

Décision recommandée

2. BOD/2020/11/12-XX—Guichet de financement thématique de l'égalité des genres axé sur l'éducation des filles : Le Conseil d'administration :

1. Sous réserve d'obtenir au moins 100 millions de dollars de nouvelles ressources, approuve la création d'un guichet de financement thématique de l'égalité des genres axé sur l'éducation des filles, exposé dans le document BOD/2020/11/12 07.
2. Fixe un objectif de financement initial de 250 millions de dollars pour ce guichet et autorise ce guichet à être admissible à un financement total à l'aide de contributions ciblées en application de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde (CSP).
3. Autorise les bailleurs de fonds à affecter jusqu'à 50 % de leurs annonces de contributions, ou 50 millions de dollars si cette somme est plus élevée, jusqu'à ce que l'objectif soit atteint, sous réserve du respect de la CSP.
4. Seront admissibles aux financements de ce guichet les pays choisis en suivant « **l'approche équilibrée** » exposée dans le document BOD/2020/11/12 DOC 07.

Contexte et présentation générale

5. En septembre 2020, le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer deux approches complémentaires en faveur de l'égalité des genres (BOD/2020/09-02).
6. Premièrement, afin d'intégrer l'égalité des genres pour faire en sorte que les processus, les financements, le suivi et l'apprentissage du GPE, ainsi que le dialogue, favorisent l'égalité des genres, y compris lorsque les garçons sont défavorisés.
7. Deuxièmement, reconnaissant que les filles sont très en retard dans certains pays et que de nouvelles ressources pourraient être nécessaires pour produire des changements profonds, afin d'étudier la mise en place d'un guichet de financement thématique axé sur l'éducation des filles.
8. L'égalité des genres est l'une des grandes priorités du GPE. Il s'agit notamment de ne pas se limiter à de simples indicateurs tels que la parité dans l'accès ou l'apprentissage. Aux termes de la Politique sur l'égalité entre les sexes et stratégie 2016-2020, « *L'égalité entre les sexes... englobe le concept plus étroit d'équité entre les sexes, [mais] ... s'entend aussi de l'engagement nécessaire pour transformer la société et faire de l'égalité des droits et des pouvoirs une réalité dans le cadre des programmes de promotion des droits de la personne* ». Les filles sont particulièrement marginalisées par rapport aux garçons dans de nombreux systèmes éducatifs.

9. Ce document décrit l'ampleur du défi de l'égalité des genres à l'échelle mondiale auquel sont confrontées les filles. Pour relever ce défi, il propose des principes et des besoins de nouveaux financements thématiques. **Ces fonds seraient intégrés aux financements d'appui à la transformation systémique (anciennement appelés ESPIG) et ne seraient pas un nouveau mécanisme de financement autonome.** Ils viseraient à résoudre la question de l'égalité des genres en encourageant véritablement les pays à améliorer les résultats des filles là où elles connaissent les plus grandes disparités dans l'éducation.

10. Les bailleurs de fonds pourront faire des annonces de contributions dans le cadre de la campagne de financement afin d'apporter les ressources nécessaires à ce financement thématique. S'il y a lieu, la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde du GPE pourra être mise à jour afin de permettre à un ou plusieurs bailleurs de fonds de financer entièrement le mécanisme¹. Une fois que les promesses de contributions seront connues, le Secrétariat pourra calculer les financements disponibles et encourager à contacter les pays qui cherchent à obtenir des financements supplémentaires pour changer profondément la situation des filles. Les pays qui remplissent les conditions requises obtiendront une aide en fonction de la demande, comme pour accéder au fonds à effet multiplicateur du GPE.

11. En fonction de l'appropriation par le pays et de la demande, les fonds serviront de composante de financements existants du GPE. Les financements en faveur de l'égalité des genres seront harmonisés avec les *financements d'appui à la transformation systémique*, y compris tout financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE. Les mêmes conditions préalables à l'accès, la même approche de la programmation et les mêmes mesures de sauvegarde s'appliqueront donc. Les pays auront accès à une aide en fonction du calendrier de leur financement de transformation des systèmes afin de réduire les coûts de transaction et de garantir l'appropriation par les pays.

12. Le sous-ensemble de pays pouvant accéder à ces fonds sera constitué en suivant l'approche privilégiée en matière d'admissibilité (les différentes options sont exposées plus bas). L'approche recommandée par le Secrétariat consisterait à déterminer l'admissibilité en fonction de la différence d'accès des filles à l'éducation tout en tenant compte d'un vaste éventail de situations dans les différents pays.

¹ Les contributions ciblées se feraient sous la forme d'une allocation théorique au sein du fonds du GPE, et non pas en affectant la contribution dans l'accord de contribution avec l'administrateur fiduciaire.

13. Pour faire en sorte que le financement complète l'objectif d'autres instruments du GPE, on propose de plafonner les allocations à 50 % de l'allocation indicative par pays pour le financement d'appui à la transformation systémique, ou à 25 millions de dollars si ce montant est plus faible (pour les pays qui peuvent uniquement accéder au fonds à effet multiplicateur, ce plafond représenterait 50 % de l'allocation potentielle au titre du fonds à effet multiplicateur).

Annexe 1 – Conception détaillée

Défi à relever

14. L'écart entre les filles et les garçons dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire s'est resserré depuis quelques dizaines d'années, notamment dans de nombreux pays admis à bénéficier de l'aide du GPE. Il n'en reste pas moins que les filles continuent d'être en retard sur les garçons dans beaucoup de contextes et au regard de nombreuses dimensions. On estime que plus de 130 millions de filles ne sont pas scolarisées dans le monde.

15. La pandémie de coronavirus va exacerber les problèmes d'équité et d'accès que rencontrent les filles. D'autres situations d'urgence (dues par exemple à l'Ebola) et des données probantes montrent que les crises sanitaires touchent les enfants, en particulier les filles et les jeunes adolescents. L'UNESCO a estimé qu'à l'échelle mondiale, 23,8 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes (de l'enseignement préscolaire à l'enseignement tertiaire) risquent de ne pas retourner en classe en 2020, dont 11,2 millions de filles et de jeunes femmes². Bien qu'on ignore encore l'ampleur de ce phénomène, on sait que si moins de filles retournent à l'école, cela aura des répercussions non seulement sur l'apprentissage, mais aussi sur les mariages précoces et forcés, la santé et la nutrition des enfants, la croissance économique et d'autres résultats³.

16. Les statistiques moyennes sur l'accès à l'éducation (la scolarisation) omettent les autres domaines dans lesquels les filles accusent un retard par rapport aux garçons. Dans 45 pays (sur 85 pays sur lesquels on dispose de données) pouvant prétendre à l'aide du GPE, moins de filles que de garçons ayant commencé l'enseignement primaire achèvent cet enseignement. On observe le même phénomène au premier cycle du secondaire, où le taux d'achèvement des garçons est supérieur à celui des filles dans 40 des 84 pays sur lesquels nous disposons de données⁴. De plus, le nombre de femmes non scolarisées au niveau correspondant à leur âge est élevé à tous les niveaux du système éducatif : sur les 130 millions de filles non scolarisées dans le monde, on estime que 32 millions ne sont pas

² UNESCO, 2020 (non publié). Étude sur les conséquences du choc économique sur la scolarisation à partir de données sur 180 pays.

³ Wodon, Q., C. Montenegro, H. Nguyen et A. Onagoruwa. 2018. Missed Opportunities: The High Cost of Not Educating Girls. Washington, DC, Banque mondiale.

⁴ Banque mondiale / data.worldbank.org. 2020. Séries : SE.PRM.CMPT.MA.ZS, SE.PRM.CMPT.FE.ZS, SE.SEC.CMPT.LO.MA.ZS, SE.SEC.CMPT.LO.FE.ZS. Analyse du Secrétariat du PME.

scolarisées dans le primaire, 29 millions dans le premier cycle du secondaire et 69 millions dans le deuxième cycle du secondaire⁵.

17. Même pour les filles qui peuvent être scolarisées, les mauvais résultats scolaires demeurent une difficulté majeure. Bien que les données soient limitées, en particulier sur les pays partenaires du GPE, elles tendent à révéler une disparité entre les sexes dans l'apprentissage qui varie selon les pays et la matière, et avec le temps. Ainsi, les filles obtiennent généralement de meilleurs résultats en lecture et des résultats plus mauvais en mathématiques au niveau primaire⁶. Une évaluation par PASEC de l'apprentissage couvrant 10 pays d'Afrique de l'Ouest révèle que dans 7 pays, les filles accusent un retard important en mathématiques par rapport aux garçons à la fin du primaire⁷. Il est donc aussi fondamental d'améliorer la *qualité* de l'enseignement des filles.

Intégration au modèle opérationnel du GPE

18. Le GPE va solidement ancrer l'égalité des genres dans le Plan stratégique GPE 2025 afin de systématiquement identifier les obstacles spécifiques au sexe qui touchent différemment les garçons et les filles et d'y remédier⁸. Pour compléter cette approche dans les pays où les besoins sont les plus grands, un financement thématique peut favoriser des changements profonds en faveur des filles dans les pays où elles accusent le plus grand retard.

⁵ Evans, David K. et Fei Yuan, *What We Learn about Girls' Education from Interventions that Do Not Focus on Girls*. Banque mondiale, 2019.

⁶ UNESCO (2018), « Rapport mondial de suivi de l'éducation, résumé sur l'égalité des genres », UNESCO, Paris

⁷ *Op. cit.* On entend par « retard important » un indice de parité entre les sexes pour les compétences en mathématiques en 6^e année inférieur à 0,975. Les filles sont en retard par rapport aux garçons dans 7 pays sur 10, la parité des genres est atteinte dans un pays (le Bénin) et les garçons sont en retard par rapport aux filles dans deux pays. Cette évaluation de l'apprentissage ne tient pas compte des différences de fréquentation entre les enfants des différents sexes.

⁸ Cette approche ne remplacerait pas l'accent mis sur l'inclusion, mais le compléterait. Ainsi, la pauvreté est un facteur majeur d'exclusion dans l'enseignement, mais elle touche différemment les garçons et les filles (les garçons les plus pauvres ont sans doute plus tendance à rentrer dans la population active, tandis que les filles les plus pauvres ont plus tendance à se marier jeunes par exemple). L'ancrage de l'égalité des genres indiquerait que les interventions visant à lutter contre les facteurs socioéconomiques de l'exclusion devraient être à la fois génériques et ciblées de façon à tenir compte des obstacles différents auxquels sont confrontés les garçons et les filles.

19. Si les instruments de financement du GPE seront actualisés, ils resteront disponibles pour soutenir l'analyse, la planification et la mise en œuvre sectorielles intégrant la notion de genre. Le tableau ci-dessous en fait une brève présentation.

Domaines d'intervention prioritaires du GPE 2025	Pacte de partenariat	Financements d'appui aux capacités systémiques	Financements d'appui à la transformation systémique	Intégration du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage	Capacités stratégiques
Égalité des genres et inclusion	Axe privilégié ; Intégration dans l'analyse des facteurs favorables	Soutien à l'élaboration de plans d'éducation intégrant la notion de genre ; Soutien à des diagnostics de genre ; Soutien aux données désagrégées par sexe	Application systématique de la perspective de genre Mesures d'incitations liées au genre en cas de disparités importantes	Suivi systématique des résultats ventilés par genre Prise en compte systématique des notions de genre dans toutes les évaluations pilotées par les pays et financées par le GPE Évaluation spécifique des performances du GPE en matière d'égalité des genres	Possibilité d'un soutien si des besoins transnationaux sont identifiés

20. Outre l'offre de base, des mesures et des interventions qui visent précisément les obstacles systémiques à la participation et à l'apprentissage des filles bénéficieront de financements supplémentaires, différents et ciblés. Ce financement thématique mettrait en commun les ressources qui seront déployées en fonction de la demande (des ressources supplémentaires permettraient à davantage de pays d'en bénéficier). Les ressources seraient consacrées aux interventions visant à réduire, directement ou à terme, des contraintes ou des résultats particuliers, par exemple des différences dans le taux de scolarisation des filles et des garçons, ou des taux élevés de mariages précoces.

21. En outre, le déploiement de financements supplémentaires en faveur de l'éducation des filles permettrait aux pays de tirer parti des enseignements et des actions d'autres actifs du GPE. Le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) soutient la production, la diffusion et l'utilisation de connaissances et de données probantes dans le dialogue politique national ; il permet aux décideurs d'échanger par l'intermédiaire des pôles régionaux et finance des recherches susceptibles d'être mises en œuvre sur ce qui

fonctionne bien dans l'éducation sous forme de financements internationaux et régionaux. L'action en faveur de l'égalité des genres est un domaine d'activité des pôles et une composante des financements internationaux. Parmi les projets en cours du KIX dans ce domaine, on peut citer l'aide au pays visant à améliorer les mesures de l'apprentissage (*Citizen Led Assessment of Numeracy*) et l'accès aux données et leur utilisation (*Data Must Speak, Data Use to Improve Equity and Inclusion*). L'égalité des genres est également au cœur de trois appels d'offres régionaux sur quatre. Des financements supplémentaires en faveur de l'éducation des filles pourraient aider les pays, selon les circonstances, à expérimenter les enseignements tirés des financements et des projets de partage des connaissances du mécanisme KIX, de les mettre à profit ou de les transposer à plus grande échelle pour contribuer à rattraper les écarts dans l'accès, les taux de rétention et l'apprentissage entre les filles et les garçons.

22. De même, le mécanisme Éducation à voix haute (EOL) encourage à agir et à dialoguer de façon dynamique active avec la société civile en mettant l'accent sur les populations marginalisées. Les filles forment souvent le plus grand groupe marginalisé, ce qui est à la fois le symptôme et la raison du fait qu'elles ont moins accès à l'apprentissage dans de nombreux pays. Les financements au titre de l'EOL soutiennent un éventail d'activités de sensibilisation et de responsabilisation de la société civile sur des questions de genre telles que les violences sexistes ou les mariages précoces, et vont renforcer le dialogue sur les politiques éducatives, la transparence et l'avis des citoyens sur les obstacles à l'égalité des genres. Des financements supplémentaires axés sur l'éducation des filles donneraient aux pouvoirs publics les moyens de mieux répondre aux demandes de la société civile d'assurer un accès et un apprentissage équitables et encouragent de façon positive à engager des réformes et à agir.

23. Cette approche complète le modèle opérationnel du GPE. Plus précisément, elle aurait les particularités suivantes :

- **Complémentarité** : les financements s'ajouteront à d'autres instruments auxquels les pays peuvent accéder. Ils ne supplanteront pas d'autres types d'aides, et ne réduiront pas les allocations aux pays. Ainsi, les pays n'auront pas à choisir entre des interventions axées sur les filles et des interventions axées plus généralement sur l'éducation, les deux étant utiles et parfois complémentaires.
- **Harmonisation** : les financements axés sur l'éducation des filles seraient inclus dans les financements d'appui à la transformation systémique et/ou les fonds à effet multiplicateur du GPE dans les pays pouvant en bénéficier. Le cas échéant, ils peuvent servir à transposer à plus grande échelle les interventions ou les approches

définis à l'aide d'autres actifs du GPE, notamment les mécanismes KIX et EOL, ce qui permet d'assurer une cohérence, de lutter contre la fragmentation et de réduire les coûts de transaction. En outre, cette approche est harmonisée avec l'approche plus vaste adoptée dans le modèle opérationnel 2020-2025 du GPE, qui prévoit des allocations modulables et applique des prérequis différents en fonction des besoins des pays.

- **Pilotage par les pays** : Les pays éligibles détermineront conjointement l'orientation des interventions axées sur l'égalité des genres dans le cadre de l'élaboration du Pacte de partenariat (voir le document BOD/2020/11/12 DOC 05) dont la conception du programme tiendra ensuite compte.
- **Dimensions appropriées** : Pour produire un effet incitatif important et limiter les risques de dénaturer le financement plus vaste dont ce financement est une composante, l'ensemble des allocations peut être plafonné à 50 % de l'allocation maximale par pays, ou à 25 millions de dollars si ce montant est inférieur (voir la section Ressources et risques ci-dessous).
- **Priorisation** : Les pays ayant les besoins les plus importants auront accès prioritairement à ces fonds (voir la section Admissibilité ci-dessous). On limitera ainsi le risque de diluer les financements axés sur l'égalité des sexes et de réduire l'effet incitatif et transformationnel des financements ciblés.

Admissibilité

24. La question de l'admissibilité peut être abordée de plusieurs façons. Étant donné que l'on s'attend à ce que les ressources disponibles soient limitées et que les financements soient alloués à la demande, l'admissibilité doit assurer un juste équilibre entre accorder un vaste accès à ces ressources et privilégier les pays ayant le plus de besoins, c'est-à-dire ceux où les filles accusent le retard le plus sensible par rapport aux garçons.

25. Le tableau ci-dessous expose deux approches de l'admissibilité, ainsi que leurs avantages et inconvénients. L'analyse du Secrétariat semble indiquer que l'approche équilibrée est la plus conforme au modèle du GPE. Elle repose sur trois critères pertinents comparables à l'échelle internationale : deux différences d'accès à l'éducation – l'indice de parité entre les sexes dans l'accès à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire – qui met en évidence l'équité dans l'accès des filles par rapport aux garçons, en tenant compte des caractéristiques démographiques des pays ; et la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans, indicateur

largement disponible pour rendre compte des normes sociales qui empêchent les filles d'accéder à l'éducation et/ou révèle les faibles niveaux d'accès. Cette approche assure une couverture inclusive et équitable des pays ayant des besoins importants dans toutes les catégories de revenus (pays à faible revenu, ou PFR, et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ou PRITl).

Approche de l'admissibilité	Pays admissibles		Avantages (+) / inconvénients (-)
	PFR ⁹	PRITI, petits États insulaires en développement et pays en développement sans littoral	
<p>Approche équilibrée / recommandée par le Secrétariat [30 pays] :</p> <p>Trente pays qui affichent les plus grandes disparités entre les filles et les garçons, mesurées à l'aide : à 50 % de l'indice de parité entre les sexes pour l'accès (brut) à l'enseignement primaire + à 25 % de l'indice de parité entre les sexes pour l'accès (brut) au premier cycle du secondaire + à 25 % de la proportion de femmes âgées de</p>	<p>Afghanistan, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rép. centrafricaine, Rép. dém. du Congo, Rép. du Yémen, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo. [15]</p> <p>Un pays sur lequel les données sont manquantes : Somalie [1]</p>	<p>Angola, Bénin, Cameroun, Comores Côte d'Ivoire, El Salvador, Honduras, Îles Marshall, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rép. dém. pop. lao, Sao Tomé-et-Principe et Zimbabwe [14]</p>	<p><u>Avantage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> + Équilibre entre PFR et PRITI + Basée sur un critère transparent et comparable des différences dans l'éducation et les normes sociales + Privilégie l'accès en fonction des besoins <p><u>Inconvénients :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprend des pays avec des revenus plus élevés par habitant (dont les besoins en matière d'éducation des filles sont néanmoins importants)

⁹ Pays dont le RNB médian par habitant en 2018-2020 est inférieur au plafond des PFR (1 035 dollars).

<p>20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans (échelle inversée)¹⁰</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Comprend des États fragiles et/ou touchés par un conflit où les décaissements peuvent être difficiles en pratique - Comprends des petits pays où les économies d'échelle pourraient être moindres
<p>Tous les PFR éligibles aux financements du GPE [30 pays] : Tous les pays à faible revenu peuvent accéder aux financements</p>	<p>Afghanistan, Burundi, Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mozambique, Malawi, Népal, Niger, Ouganda, Rép. centrafricaine, RDC, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Yémen [30]</p>		<p><u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> + Simplicité + Alloue en priorité les ressources aux pays à plus faible revenu <p><u>Inconvénients :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne tient pas compte de nombreux PRITI où les filles ont des difficultés à accéder à l'éducation ou à en bénéficier

¹⁰ Les pays avec des données manquantes sont inclus par prudence : s'ils manquent de données, c'est sans doute que leurs capacités sont limitées du fait des ressources qu'ils consacrent à l'éducation. La prise en compte de ces pays ne revient pas à leur imposer une « double peine ».

26. Étant donné que l'objectif de la campagne de financement est d'au moins 5 milliards de dollars, 5 % de cette somme représenterait un objectif initial de 250 millions de dollars. Cette proportion de l'ensemble des fonds du GPE réduit le risque de distorsion. Symétriquement, pour tenir compte des coûts de mise en place et d'exécution, et pour avoir un impact suffisant dans les pays admissibles, un financement minimal de 100 millions de dollars est recommandé pour mettre en œuvre ce guichet.

27. Le nombre de pays qui pourraient en bénéficier à terme dépend du volume des financements mobilisés et du montant de l'allocation aux pays qui souhaitent accéder à cette ressource. Entre 4 et 10 pays environ pourraient être aidés avec 100 millions de dollars, et de 10 à 20 avec 250 millions de dollars.

28. Compte tenu de l'éventail de pays énumérés ci-dessus, l'approche axée sur la demande devrait probablement assurer une utilisation solide des fonds visant à améliorer les résultats des filles. En outre, cette approche contribue à orienter les financements vers les pays qui ont la volonté politique de s'attaquer aux problèmes qui empêchent les filles d'accéder à l'enseignement et l'apprentissage. Si les fonds sont peu utilisés, on pourrait élargir l'admissibilité pour permettre à davantage de pays d'accéder à ces ressources. Si la demande est forte, le Conseil pourrait envisager de mobiliser des ressources supplémentaires pour ce guichet, ou de réaffecter des économies ou des ressources supplémentaires si elles se concrétisent au cours du cycle de financement 2021-2025.

Valeur ajoutée

29. Ajouter une composante des financements du GPE axée sur l'égalité des genres dans les interventions en faveur de l'éducation des filles dans les pays qui ont des besoins importants apporterait une valeur ajoutée aux opérations du Partenariat et à l'architecture mondiale de l'aide en faveur de l'éducation.

30. Premièrement, des financements spécifiquement axés sur l'égalité des genres complèteraient les ressources du GPE destinées à encourager l'éducation des filles. Le *financement d'appui à la transformation systémique*, qui remplace le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG), sera alloué en appliquant une formule qui ne tient pas compte précisément des disparités entre les sexes pour des raisons techniques valables (voir le document BOD/2020/11/12 DOC 06, annexe 1). C'est pourquoi les pays qui ont des besoins ou des retards importants en termes d'éducation des filles n'ont pas automatiquement la priorité dans l'allocation des ressources (entre 2018 et 2020 par exemple, sur les 10 premiers pays du monde en termes de proportion des filles en

âge d'être scolarisées dans l'enseignement primaire qui n'étaient pas scolarisées, seuls 4 faisaient partie des 10 premiers pays bénéficiant de financements du GPE).

31. Deuxièmement, si davantage de ressources sont consacrées à ce domaine prioritaire, elles auront plus d'impact. Un faisceau important de preuves montre que certaines interventions qui visent tous les enfants sont bénéfiques à la fois aux garçons et aux filles, et que les interventions dans le domaine de l'éducation qui visent spécifiquement les filles peuvent réduire ou supprimer l'écart entre filles et garçons. Les pays qui ont les plus grands besoins en termes d'accès ou d'apprentissage des filles peuvent donc bénéficier à la fois des programmes généraux d'éducation et des financements particulièrement axés sur les filles.

32. Troisièmement, ce mécanisme est un moyen inédit d'acheminer une aide multilatérale en faveur d'interventions axées sur l'égalité des genres. Aucun autre fonds mondial majeur ne vise particulièrement l'éducation des filles. L'approche consistant à compléter les financements du GPE par des ressources supplémentaires consacrées aux filles favorise donc l'alignement sans accroître indûment la complexité de l'architecture de l'aide ni ajouter les coûts de transaction d'un instrument totalement nouveau.

33. Quatrièmement, il complète l'approche globale *d'intégration* de l'égalité des genres dans le modèle opérationnel. Le modèle opérationnel du GPE encouragera tous les pays à systématiquement mettre en évidence les obstacles précis à l'éducation et à y remédier, à l'aide de financements appropriés. Dans les pays où l'éducation des filles accuse un retard, les ressources supplémentaires mobilisées à l'aide du mécanisme dédié à l'éducation des filles élargiront et approfondiront l'impact des interventions. Dans ceux qui ont des difficultés à investir suffisamment dans les résultats des filles, la mise à disposition de ces nouvelles ressources encouragera davantage à agir dans l'intérêt des filles.

Enseignements tirés d'organisations analogues

34. Les raisons pour lesquelles il faut investir dans l'égalité des genres, et en particulier l'éducation des filles, dont déjà bien connues et généralement admises¹¹. Des éléments solides et des recherches montrent que l'éducation des filles est une priorité de développement stratégique. Les femmes instruites sont en général en meilleure santé, participent davantage au marché du travail formel, ont des revenus plus élevés, ont moins d'enfants, se marient plus tard et apportent une éducation et des soins de santé meilleurs

¹¹ <https://www.globalpartnership.org/blog/5-reasons-why-girls-education-smart-investment>

à leurs enfants. Tous ces facteurs conjugués peuvent contribuer à sortir les ménages, les communautés et les pays de la pauvreté¹².

35. On peut adopter des stratégies différentes pour financer l'éducation des filles. Les institutions multilatérales et bilatérales cherchent généralement à intégrer l'égalité entre les genres dans leur travail humanitaire et sur le développement, et peuvent également cibler les filles. Certaines organisations axent des dimensions thématiques autour de l'égalité des genres. C'est le cas de l'Agence japonaise de coopération internationale et du ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, qui a fixé comme objectif que 80 % des investissements tiennent compte des questions de genre en vue de la croissance et de l'inclusion économiques. L'Organisation internationale du travail (OIT) s'intéresse particulièrement à l'inclusion des filles et des femmes dans l'emploi et la formation et l'émancipation économique. Enfin, certaines organisations investissent spécifiquement dans les politiques publiques, le plaidoyer et/ou la recherche. Le Fonds Malala par exemple prône une éducation de qualité et l'autonomisation des filles¹³.

36. Par ailleurs, les défenseurs de l'égalité des genres affirment depuis longtemps qu'il est important d'intégrer cette question en mettant en œuvre des politiques qui font en sorte que les préoccupations particulières des femmes et des hommes et des filles et des garçons sont prises en compte dans les travaux aux niveaux international et national¹⁴. Il n'en reste pas moins qu'il faut concevoir des programmes ciblés car les filles sont confrontées à des difficultés particulières du fait qu'elles ne bénéficient d'aucune aide. C'est pourquoi le principe d'intégration de l'égalité des genres s'intéresse à des besoins différents tout en sachant que le genre est l'une des problématiques, mais l'intégration tout comme les programmes ciblés sont essentiels¹⁵.

¹² <https://www.worldbank.org/en/topic/girlseducation>

¹³ <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/Ackerman-Girls-Education-v2.pdf>

¹⁴ En 1985, à la troisième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies, l'appel des participants à intégrer davantage la problématique des femmes a ouvert la voie à ces politiques. Dix ans plus tard, les États membres de l'ONU ont signé la Déclaration de Beijing qui oblige les signataires à prendre en considération les besoins des femmes dans toutes les politiques et tous les programmes.

¹⁵ Programme *Girls Education Challenge* du DFID, 2015

Ressources et risques

37. La création d'un guichet dédié doté à la fois d'un financement minimal de 100 millions de dollars et d'un objectif initial de 250 millions de dollars qui permet aux bailleurs de fonds de cibler les ressources établit un équilibre entre la nécessité de veiller à ce que la création de ce guichet en vaille la peine en termes de taille et de capacité à avoir un impact, et soit suffisamment intéressante pour les bailleurs de fonds potentiels, tout en n'étant pas trop grand et risquer alors de créer une distorsion dans la composition des financements.

38. En intégrant l'égalité des genres dans la stratégie et en complétant cette approche par des ressources supplémentaires, on évite les risques d'une approche dichotomique de l'égalité des genres.

39. Les coûts de transaction au niveau du Conseil, du Secrétariat et des pays sont réduits au minimum en intégrant les fonds dans le modèle opérationnel par l'intermédiaire du financement d'appui à la transformation systémique. Tous les financements font ainsi l'objet d'une approche unique de la conception des programmes et de l'assurance qualité. Si le financement thématique est mis en place ainsi, il est inutile de mettre en place un financement autonome et ses processus connexes.

40. Les financements sont alloués en fonction de la demande. Les pays qui ne souhaitent pas procéder au changement profond nécessaire de l'éducation des filles ne demanderont pas ces ressources, qui seront ainsi consacrées aux pays disposés à déployer les efforts nécessaires.

41. Ce guichet présente le risque de détourner les efforts d'intégration de l'égalité des genres à l'aide de l'allocation de base au financement d'appui à une transformation systémique. Le Secrétariat estime que ce risque est acceptable compte tenu du processus d'élaboration du Pacte de partenariat afin de définir les domaines prioritaires, et du fait que le Conseil du GPE approuve le montant de l'allocation et les axes d'intervention des financements du GPE. L'incitation créée par ce guichet devrait donc amplifier les efforts au niveau des pays visant à se concentrer sur ce domaine. Les ressources supplémentaires disponibles permettront d'accroître l'impact des interventions financées.

42. Cette approche présente en outre le risque que les pays s'approprient moins les interventions, ou que les préférences des partenaires de développement limitent le choix des interventions au niveau des pays (c'est le risque de tous les financements

thématiques). Le Secrétariat juge que l'approche axée sur la demande garantit que seuls les pays disposés à investir dans l'éducation des filles bénéficient des financements. Ceux qui ne sont pas désireux de faire ces investissements ou qui n'en ont pas les moyens n'y accéderont pas.

43. Enfin, la création d'un guichet de financement thématique risquerait de saper le soutien au fonds de base. Pour combattre ce risque, on propose que le volume initial du financement soit relativement faible par rapport à l'objectif de reconstitution des ressources. En outre, le Secrétariat a conclu d'un dialogue en cours avec le partenariat que la possibilité de contribuer au guichet à hauteur d'un plafond maximal augmente la capacité globale du GPE à mobiliser des ressources et pourrait aider à obtenir des annonces de contribution au fonds de base du GPE globalement plus importantes.

Étapes suivantes

44. Pour financer ce mécanisme, les bailleurs de fonds devront faire leurs annonces de contributions dans le cadre de la campagne de financement. Une fois que les annonces seront connues, le Secrétariat calculera l'enveloppe globale et aidera les pays admissibles en fonction de la demande, comme dans le cas du fonds à effet multiplicateur du GPE, et en suivant le calendrier des financements d'appui à la transformation systémique (ceci permettra en outre au GPE de mobiliser des fonds supplémentaires pendant la période de reconstitution des ressources ou d'envisager de réaffecter des économies éventuelles si la demande risque d'être supérieure à l'offre).

45. Si ce guichet est approuvé, tout détail opérationnel supplémentaire et toute directive nécessaire pour le mettre en place de façon à être totalement conforme au modèle opérationnel et à réduire les coûts de transaction au minimum seront élaborés par le Secrétariat et mis à disposition du Conseil.